

manifestation communale prévue de longue date, le 30^{ème} anniversaire du CRL, pour lequel du matériel communal et des ressources humaines sont déjà mobilisés. Allô mars, ici la terre, répondez !

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Projet de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 342'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher indique, comme évoqué à réitérées reprises dans le cadre des commissions, que le parc qui jouxte le Centre de Rencontres et de Loisirs présentait un degré de vétusté des infrastructures existantes (balançoires, toboggan et autres) qui ne permettait pas leur maintien. Par ailleurs, les infrastructures qui ne sont pas vétustes ne respectent pas les normes de sécurité en vigueur. Depuis de nombreuses années, les services communaux étudient un projet de réhabilitation de ce parc. Un projet avait été initié lors de la législature précédente, en collaboration avec le secrétaire général adjoint et le responsable du service des Parcs et promenades. Ce projet a été remis au goût du jour. Il est proposé de réhabiliter l'entier de cette surface avec des infrastructures qui permettent aux familles d'y accéder – des jeux pour les tout-petits (les 2-5 ans), des jeux pour les enfants une peu plus âgés – et de profiter de l'occasion pour installer également des structures de « jogging » pour seniors afin de développer une approche intergénérationnelle. Par ailleurs, le projet est prévu en lien avec le terrain de football adjacent, ce qui permet également aux enfants plus grands d'y accéder. Un système de sas est prévu pour que les petits enfants puissent évoluer dans un endroit sécurisé, sans risquer de se retrouver sur la route. Il s'agit donc d'un projet abouti, qui a été présenté aux commissions concernées, lesquelles ont fait un certain nombre de remarques concernant les coûts des infrastructures. Il a été expliqué en détail qu'il fallait aujourd'hui respecter des normes extrêmement strictes et, qu'étant donné la taille de ce marché, les infrastructures restent à un prix élevé. M. Locher donne comme exemple le jeu des 5-12 ans. Il s'agit d'un petit toboggan avec une petite plateforme. Ce jeu coûte plus de CHF 120'000.–, avec une surface de 55 m² de sol souple, pour répondre aux normes, qui à elle seule revient à CHF 16'500.–. Le coût cumulé de ces infrastructures peut interpeler, mais correspond aux prix du marché. Toutefois, c'est le prix à payer pour obtenir une surface de qualité à l'attention des familles, des grands-parents, des enfants, etc. M. Locher souhaite voir les conseillers municipaux adhérer à l'enthousiasme que lui suscite ce projet.

Le président indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a relevé le coût important de l'installation, mais aussi la qualité intergénérationnelle du projet. La commission a accepté le préavis par 7 voix pour et 1 voix contre.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet informe que la commission Finances a examiné le projet et a accepté la demande de crédit par 8 voix pour et 1 abstention.

Le président relève que les conseillers municipaux ont reçu en début de séance un exposé des motifs signé par les Vert'libéraux qui demandent l'ajournement de la délibération. Formellement, le Conseil municipal peut ajourner le vote de la délibération pour autant qu'une majorité accepte un tel ajournement. Le président ouvrira la discussion et, au terme de la discussion, il soumettra l'ajournement au vote. Si ce dernier est refusé, le Conseil municipal votera le crédit. Cette procédure est conforme au règlement.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli souligne que le texte des Vert'libéraux énumère les raisons pour lesquelles l'ajournement est demandé. Elle souhaite néanmoins élaborer davantage. Tout d'abord, elle croit pouvoir dire qu'on ne peut pas lui reprocher de ne pas défendre les intérêts de la Gradelle, mais l'endroit choisi n'est pas propice à un parc intergénérationnel. Si le Conseil municipal accepte de renvoyer le projet à la commission Bâtiments et Infrastructures, cette dernière pourra se déplacer et se rendre compte de la situation sur place. Ce parc se trouve près d'une route à grand trafic, en face d'une station-essence, près d'un arrêt de bus. Mme Hochuli ne voit pas les aînés, par exemple, faire de la gym dans ces conditions. Elle a par ailleurs mené une petite enquête dans le quartier. Tous ceux qu'elle a interrogés lui ont dit qu'ils ne voyaient pas l'utilité de ce projet. Néanmoins, elle convient qu'il faut assainir cet endroit. La commune pourrait aménager quelques bancs supplémentaires – sachant que ce parc est beaucoup utilisé par les jeunes du Centre de Rencontres et de Loisirs pour aller y fumer. Mais Mme Hochuli répète que, pour des raisons de santé, de nuisances sonores, elle ne voit pas un parc intergénérationnel aménagé à cet endroit. En revanche, les Vert'libéraux proposent d'aménager un ou deux jeux – un toboggan par exemple – dans le parc situé à l'intérieur de la Gradelle, à côté de l'enclos du « Petit Manège ». Ici, ces jeux seraient vraiment nécessaires et les utilisateurs seraient contents. En outre, Mme Hochuli fait remarquer que le même genre de toboggan que celui prévu dans le projet existe déjà dans le préau de l'école de la Gradelle. Enfin, son dernier argument concerne le coût. Le montant de CHF 342'000.– lui semble énorme. Elle a examiné les comptes communaux. Elle sait qu'on lui dira que les comptes sont parfaits, que la commune a beaucoup d'argent, que Chêne-Bougeries est très riche. Néanmoins, c'est tout de même la tâche des conseillers municipaux de s'assurer que l'argent est dépensé à bon escient.

M. Locher se montre triste et déçu par la demande des Vert'libéraux. La commune dispose d'un projet abouti, qui répond à une demande, qui mêle tout ce que l'on sait faire aujourd'hui en matière d'aménagements. C'est simple : repousser le projet signifie qu'il ne se fera pas. Quant à la proposition de le faire dans le centre de la Gradelle, tout le monde sait que la commune ne pourra pas réaliser à cet endroit un projet intergénérationnel tel que proposé aujourd'hui. En outre, la commune attend que les conditions pour la réalisation d'une nouvelle chaufferie centralisée soient remplies,

en particulier du point de vue de la répartition des charges afférentes. Une convention a été signée avec les SIG afin que le terrain communal soit mis à disposition pour un champ de sondes de géothermie. La commune ne va donc pas procéder à des aménagements avant que ce champ ne soit réalisé. Cela veut dire que l'on repousse le projet. En fait, M. Locher a plutôt l'impression que l'on veut enterrer ce projet. Il relève ensuite que Mme Grandjean-Kyburz a parlé tantôt du nouveau règlement sur les parcs et les espaces publiques. On connaît pertinemment la problématique des nuisances occasionnées dans cette zone où, malheureusement, les moyens d'action de la commune étaient limités puisqu'il n'existe pas de règlement. Or, il existe désormais un règlement. L'idée consiste à créer un parc fermé, de faire en sorte que les enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs, par exemple, et non pas seulement les adolescents qui veulent fumer, puissent y accéder et que ce parc vienne agrémenter la vie notamment des familles. M. Locher n'habite pas de ce côté de la commune mais, en tant que père de famille, il imagine qu'un parc de ce genre est justement ce que l'on pourrait souhaiter quand on a plusieurs enfants. Encore une fois, le projet est abouti. C'est un projet intergénérationnel, qui a mobilisé beaucoup de monde. Ajourner le débat, soit. Mais cette demande déçoit profondément M. Locher parce que beaucoup d'énergie a été mise dans ce projet qui semble vraiment être bon.

Mme Garcia a lu avec attention l'exposé des motifs de la demande d'ajournement. Elle a été extrêmement étonnée. La proposition de déplacer les jeux du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs vers le parc de la Gradelle aurait pu être une excellente idée. Mais chacun se rappellera la saga de la « Maison de la Gradelle ». La commune voulait construire une maison, un lieu intergénérationnel, une ludothèque et des ateliers. Il y a eu une levée de boucliers. Des pétitionnaires, dont Mme Hochuli était en tête de liste, se sont opposés à la construction de la « Maison de la Gradelle » principalement parce que ce projet allait engendrer de terribles nuisances sonores. Mme Garcia a consulté d'anciens procès-verbaux. Elle a retrouvé des réponses de Mme Hochuli lors d'une audition des pétitionnaires. Selon Mme Hochuli, le lieu était comme un entonnoir, on entendait même renifler le chien d'un promeneur le soir. Lors de cette audition, la présidente de l'association des locataires ajoutait qu'il y avait de nombreuses réclamations de voisins à propos du bruit occasionné lors du départ des membres d'une assemblée générale. Le problème du bruit était donc énorme. Une commission ad hoc avait essayé de trouver des solutions. Dans son rapport, cette commission avait fait des propositions pour diminuer les nuisances sonores. Mais rien à faire : aujourd'hui, cette « Maison de la Gradelle » est enterrée pour toujours. Et tous les partis ont dit que la commune ne construirait plus jamais quelque chose à la Gradelle. Mais aujourd'hui, de la part même de pétitionnaires contre la « Maison de la Gradelle », la proposition est faite d'installer dans le parc de la Gradelle des jeux qui vont amener du monde et engendrer beaucoup de bruit. Mme Garcia avoue qu'elle ne comprend pas. Jamais elle ne voudrait construire un parc à l'intérieur de la Gradelle parce que cela ne pourrait que poser des problèmes. Elle prie donc les conseillers municipaux de ne pas voter l'ajournement, mais de voter la délibération.

Mme Tiercy souhaite d'abord rassurer Mme Garcia. La demande d'ajournement de la délibération mentionne que le centre de la Gradelle serait « réaménagé légèrement ».

L’ajournement demande donc de ne réaliser qu’un petit réaménagement de jeux. Ensuite, Mme Tiercy indique qu’à titre personnel – au risque de semer la zizanie au sein de son groupe – elle ne votera pas cet ajournement. Bien au contraire, elle trouve qu’il s’agit d’un excellent projet placé à un excellent endroit. L’exposé des motifs évoque par exemple la fréquentation. Les enfants du cycle viennent manger tous les jours à midi dans ce parc. Tous les jours, des enfants entre 5 et 12 ou 14 ans du Centre de Rencontres et de Loisirs jouent dans ce parc ; cela leur est bien égal qu’il n’y ait aucun aménagement qui leur est destiné, qu’il y ait une route, un garage. Le mercredi et pendant les vacances aussi, des enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs y jouent. Beaucoup de monde fréquente ce parc, qui serait encore bien plus fréquenté s’il était aménagé, ce qui était le cas à une certaine époque. Il était déjà situé au bord de la route, en face du garage, mais il était aménagé de jeux agréables et il était entretenu. Malheureusement, en raison d’un manque d’entretien, les utilisateurs l’ont de moins en moins fréquenté. Mme Tiercy rappelle qu’elle a tenu un jardin d’enfants non loin de là, qui se situe au bord d’une route, près d’un garage. Jamais un seul parent ne lui a fait une remarque à ce sujet. Bien sûr, tout le monde préférerait un Centre de Rencontres et de Loisirs qui soit situé dans une jolie petite forêt, mais tout de même à proximité de la ville, sans toutes ces voitures et tous ces bus. Mais la réalité est telle qu’elle est. Il n’y a pas de parcs à Chêne-Bougeries; les seuls jeux que l’on trouve sont situés dans les préaux. Ce parc intergénérationnel est donc un projet novateur, enthousiasmant. Les familles, les adultes, les anciens pourraient y venir. De plus, il suit une ligne avec le terrain de football, le cirque, le tennis et il est visible. En revanche, si la commune n’aménageait que quelques jeux au centre de la Gradelle, cela reviendrait à financer ces installations au seul profit des jeunes de la Gradelle. Enfin, Mme Hochuli disait qu’il faudrait mettre des bancs sur la parcelle adjacente au CLR. Mme Tiercy proposerait, dans ce cas, de les mettre au bord de la route pour que les gens puissent s’asseoir et regarder les voitures passer. En conclusion, elle propose de ne pas ajourner la délibération. Et elle remercie le Conseil administratif de proposer un projet aussi enthousiasmant. Elle serait ravie de voir ce projet se réaliser pour les enfants de Chêne-Bougeries.

Mme Hochuli remarque que de nombreux arguments perspicaces ont été avancés. Elle voudrait d’abord répondre à Mme Garcia. Elle la félicite d’avoir consulté d’anciens procès-verbaux et de rafraîchir la mémoire des conseillers municipaux. En ce qui concerne le bruit, Mme Garcia a raison. Mais ce parc est utilisé la journée, et non la nuit. Et, pour répondre à Mme Tiercy, beaucoup de gens de l’extérieur du quartier viennent à la Gradelle, notamment beaucoup d’enfants fréquentant le cycle d’orientation. Ils sont toujours les bienvenus. Ce n’est donc vraiment pas « le ghetto de la Gradelle ». Mme Tiercy a également parlé du trafic routier. Quand ce parc a été installé, il y avait beaucoup moins de trafic, la station-essence était beaucoup plus petite. Veut-on que les enfants et les aînés respirent les gaz d’échappement des voitures qui passent ? Mme Hochuli rappelle en outre, quand Mme Tiercy dit que cela convient aux enfants du Centre de Rencontres et de Loisirs, que ces enfants peuvent aller dans le grand terrain situé de l’autre côté du Centre de Rencontres et de Loisirs. Enfin, les Vert’libéraux ne proposent pas une nouvelle place de jeux à la Gradelle, mais l’installation d’un ou deux jeux supplémentaires. Il ne s’agit pas de transférer le

parc intergénérationnel à l'intérieur de la Gradelle. Encore une fois, les personnes que Mme Hochuli a consultées – elles étaient au moins une vingtaine – ont toutes dit qu'elles ne voyaient pas l'utilité de ce projet et qu'elles ne fréquenteraient pas le parc réaménagé. Mme Hochuli relève pour finir que la commune de Cologny a aménagé un magnifique petit parc à côté des tennis, que beaucoup de gens fréquentent; justement parce qu'il est situé derrière des immeubles et non au bord de la route.

M. Perrin était, dès le départ, le seul opposant à ce projet au vu de ce qui était présenté comme installations sur cette place de jeux. En effet, le toboggan est la copie conforme de celui qui est situé dans le préau de l'école de la Gradelle, soit à 480 m. De plus, il existe actuellement dans le parc du Centre de Rencontres et de Loisirs un toboggan qui est totalement sécurisé, puisque construit sur une petite butte de faible pente, et que les enfants empruntent avec plaisir. Les balançoires, même si elles n'ont pas été entretenues, sont appréciées de tous les enfants, voire d'adultes. Enfin, il y avait des chevaux mobiles installés dans ce parc, mais ils n'ont pas été non plus entretenus. La commune a fait preuve de négligence. M. Perrin avait demandé que le toboggan soit réhabilité, que les balançoires soient remises en état et que les chevaux mobiles, qui constituaient un point d'intérêt pour les enfants qui apprécient ce genre de jeux, soient remis en place. Au parc de la Gradelle, il y a actuellement un carrousel, un pont à plaques mobiles, des arbres. Encore aujourd'hui, M. Perrin y a vu quantité de parents avec des enfants de tout âge. Ce soir, un jeune âgé de 18 à 20 ans faisait des exercices de course contre un arbre pour trouver des équilibres. M. Perrin propose donc, dans le parc du Centre de Rencontres et de Loisirs, un réaménagement correct. Il relève que, si l'on remet en place les mêmes installations, la zone sécurisée prévue pour le nouveau toboggan n'est pas nécessaire. En ce qui concerne le parc intérieur de la Gradelle, il est proposé d'y installer quelques jeux supplémentaires. Or, l'après-midi, beaucoup d'enfants y jouent et il n'y a jamais eu de réclamations relatives au bruit. C'est un lieu convivial. Par ailleurs, quand M. Locher dit que le projet présenté est la solution idéale et que, même s'il ne connaît pas la région, c'est ainsi qu'il entrevoit un lieu pour les familles, M. Perrin tient à signaler que les membres des commissions ne se sont pas rendus sur place. Ils n'ont pas analysé l'ensemble des sites. C'est regrettable, quand il faut prendre une décision à hauteur de CHF 350'000.–, montant qui, il y a une vingtaine d'années, correspondait au prix d'une villa. M. Perrin invite donc les conseillers municipaux à garder les pieds sur terre. Il intervient pour que cet objet soit renvoyé en commissions afin que ces dernières puissent l'analyser et trouver une solution optimale en limitant les coûts, pour rester dans une saine gestion communale. Certes, les chiffres le disent, les comptes de la commune sont excédentaires, tout va bien, mais dans quelques années, pourra-t-on continuer à dire que ce qui se passe dans le canton ne concerne pas Chêne-Bougeries ? M. Perrin invite donc les conseillers municipaux à être raisonnables et à ne pas tomber dans les excès.

Plutôt que de parler de zizanie comme Mme Tiercy, M. Messerli parlera d'avis différenciés, principalement concernant le coût du projet. Sans doute peut-on être pour ou contre le lieu sur lequel devraient être effectués ces travaux de réaménagement et de rénovation. Mais c'est surtout le rapport entre le but recherché par ce réaménagement et le coût exorbitant qui pose problème à M. Messerli, qui n'est

cependant pas en faveur d'un ajournement. M. Messerli préférerait que ce projet soit amendé, sur la question du coût. Il serait peut-être possible de trouver une majorité sur ce point, de manière à ne pas retarder inutilement les travaux dans ce parc qui semblent nécessaires. M. Messerli ajoute que le groupe des Verts n'ayant pas trouvé un accord entre ses membres sur cet objet, chacun fera valoir sa position lors du vote au plus près de sa conscience.

Le président demande des précisions sur l'amendement proposé.

M. Messerli propose de baisser de CHF 80'000.– le montant du crédit prévu dans la délibération.

Le président en conclut que M. Messerli souhaite que le texte de la délibération reste le même mais propose un crédit d'investissement et de financement de CHF 262'000.–. Il suggère de continuer la discussion pour que chacun puisse exposer ses arguments, puis de voter l'ajournement, l'amendement et enfin le projet de délibération, à moins que l'ajournement ne soit accepté.

Mme Sommer souhaite d'abord intervenir sur les propos de M. Perrin. Au début de la dernière législature, plusieurs personnes lui ont téléphoné pour se plaindre du bruit que faisaient les enfants qui jouaient devant la garderie « Le Petit Manège ». Par ailleurs, si une villa dans le quartier avait vraiment coûté CHF 350'000.– il y a une vingtaine d'années, elle en aurait acheté une ! Ensuite, Mme Sommer partage l'enthousiasme de Mme Tiercy. Elle habite depuis 1978 à la Gradelle. Depuis 1980, elle a des enfants. Elle a passé beaucoup de temps dans ce parc quand il était bien soigné. Elle l'aimait beaucoup parce qu'elle pouvait vaquer à ses lectures pendant que ses enfants s'amusaient, elle n'avait pas peur. Dernièrement, elle y est allée avec ses petits-enfants. C'était moins agréable parce que le parc n'était pas entretenu. Elle l'a beaucoup regretté. Si la fréquentation a baissé, c'est certainement en raison de ce manque d'entretien, mais aussi parce que les jeux ne sont plus à la mode et que l'on peut trouver mieux partout ailleurs. En ce qui concerne les aînés, Mme Sommer rappelle qu'ils ont pu pendant longtemps fréquenter des cours de gym au Centre de Loisirs. Elle ne sait pas cependant si c'est encore le cas aujourd'hui. Puis elle relève que, pour traverser la rue, il existe un passage pour piétons. Elle signale encore qu'elle habite derrière la station-service, sur une route qui n'est pas aussi calme que celle où habite Mme Hochuli, à savoir l'avenue des Amazones. Mais elle considère qu'elle a tout de même bien de la chance d'habiter à cet endroit. Enfin, le prix des jeux est effectivement considérable, certainement bien plus élevé qu'il y a dix ans. Mais il faut tenir compte des normes légales de sécurité, qui sont aujourd'hui extrêmement strictes. Si la commune installe des jeux et qu'un accident se produit, la commune est responsable. En conclusion, Mme Sommer est reconnaissante à la commune de proposer un tel projet. Ce parc a vraiment toute son utilité.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que beaucoup d'aînés fréquentent le Centre de Rencontres et de Loisirs, que ce soit pour des cours de gym, de rythmique ou dans le cadre des activités du club des aînés. Par ailleurs, quand elle a posé des questions

quant à l'intérêt d'un parcours gymnique dans le futur parc intergénérationnel, les réponses étaient enthousiastes. Les grand-mamans se réjouissaient de pouvoir se faire des muscles tout en surveillant leurs petits-enfants. Mme Hochuli et Mme Grandjean-Kyburz ne fréquentent peut-être pas les mêmes personnes, mais les personnes interrogées par Mme Grandjean-Kyburz ont montré un grand enthousiasme.

En tant que père dont les enfants auraient fréquenté ce genre de lieux il y a encore très peu d'années, M. Fassbind pense qu'il est difficile d'estimer à l'avance le besoin pour un tel endroit. Il a la conviction que la création d'un tel aménagement (surtout l'aspect intergénérationnel) crée le besoin. Il note ensuite que les enfants ont aujourd'hui des attentes. Il faut des concepts, des systèmes; les enfants s'ennuient beaucoup plus facilement qu'auparavant. Répondre à ces changements de mentalité et à ces besoins fait aussi partie du rôle des élus municipaux. Or, ce projet va exactement dans ce sens. Par ailleurs, les immeubles sont de plus en plus nombreux dans ce quartier; il y aura donc de plus en plus de gens qui sortiront. Il revient aux politiques de mettre en place des lieux qui sont utilisés le samedi et le dimanche par les familles, des lieux de rencontres, des lieux qui rendent la vie agréable à Chêne-Bouggeries. Ce projet fonctionnera – M. Fassbind est persuadé que ce sera le cas – ou non, mais le rôle des politiques consiste en tout cas à essayer de faire en sorte qu'il fonctionne.

M. Fassbind remarque ensuite que l'on demande aux commissaires concernés de se rendre à la Gradelle pour se faire une idée sur les lieux. Il y est personnellement allé. Ce qui en est à chaque fois ressorti, c'est qu'il ne fallait surtout pas toucher à la Gradelle. Des habitants lui ont systématiquement dit qu'il ne fallait rien y construire, qu'il s'agissait d'un joyau. M. Fassbind s'est engagé à ne rien voter, lors de cette législature, qui puisse toucher l'intérieur de la Gradelle. Il tiendra cette promesse et ne peut donc pas voter un ajournement qui sous-entend que la commune touchera au parc de la Gradelle. Quand il a pris cet engagement, suite à la situation connue de tous, personne ne croyait qu'il s'y tiendrait. Il réaffirme donc ici publiquement qu'il tiendra son engagement. Pour ce qui est de la route située à proximité, M. Fassbind rappelle qu'en ville de Genève, toutes les cours d'école sont à proximité d'une rue importante. Avec la densification, il va falloir vivre à plus grande proximité des rues. Finalement, si l'on ne construit pas près des rues, on ne construira plus rien. Enfin, concernant les coûts, on parle ici d'un montant correspondant à 1 % du budget annuel de la commune. Pour faire une comparaison qui ne signifie peut-être pas grand-chose, ce sont trois jours de dépenses communales qui seront investies à cet endroit. M. Fassbind pense que cela vaut la peine. Il faut voter le projet tel qu'il est, sans le raboter au risque de perdre un concept cohérent, sans le reporter, sinon on perdra six mois pour un résultat incertain. M. Fassbind engage donc chacun à voter oui à ce projet.

M. Gross remarque, comme certains autour de la table s'en doutent, que les Verts de Chêne-Bouggeries adorent discuter de parcs. Aussi, quand l'occasion s'est présentée, ils ont pris beaucoup de plaisir à discuter cette question Mais ô surprise ! Il s'agissait finalement d'une des premières fois où leurs visions divergeaient fortement. Les membres du Conseil municipal ont entendu Mme Tiercy, qui soutient ce projet avec un grand enthousiasme, alors que M. Messerli, est plus sceptique. Pour sa part, M. Gross

partage l'enthousiasme de Mme Tiercy, tout en rappelant que les Verts de Chêne-Bougeries ont décidé de voter chacun en son âme et conscience. Il soutient ce projet parce que, lors de la commission Bâtiments et Infrastructures et de la commission Finances, il a été touché par la vision intergénérationnelle. Si l'on diminue le budget ou si l'on déplace ce parc au cœur de la Gradelle, cette vision intergénérationnelle est perdue. L'endroit est bien choisi. Malheureusement, ce projet coûte effectivement un peu cher. Mais il s'agit d'une expérience sociale. M. Gross pense qu'il faut peut-être parfois y mettre le prix.

Mme Bisanti votera oui à ce crédit et à ce projet. Elle a été séduite par ce dernier, surtout par les bancs et les tables, ce qui manque terriblement à l'intérieur de la Gradelle. Par ailleurs, elle aussi a fait une petite enquête auprès des personnes qui habitent son immeuble. Tous se plaignent du manque d'un tel espace pour s'installer et boire un verre. Et tous souhaitent que ce parc soit mieux aménagé. Mme Bisanti votera donc oui à ce projet car un espace aménagé pour les habitants est toujours bon à prendre.

M. Sapey remercie Mme Grandjean-Kyburz d'être intervenue concernant les excès de vitesse sur les routes. Certains s'inquiètent de la vitesse à proximité du parc, la police fera respecter les limitations de vitesse et les voitures rouleront moins vite. M. Sapey annonce donc que le groupe MCG votera en faveur du projet.

M. Perrin regrette que ses arguments ne portent pas et que même l'avis d'habitants de la Gradelle ne soit pas pris en considération. Le coût le plus important concerne le toboggan alors qu'un tel toboggan existe déjà à l'école de la Gradelle. M. Perrin est en faveur du réaménagement de ce parc, d'une remise en état, de l'installation de bancs, mais il trouve excessif d'y installer un toboggan qui coûtera environ CHF 80'000.–, voire même CHF 100'000.– au moins avec toute l'installation complémentaire de sécurité. Il approuve donc la proposition d'amender le coût du projet en supprimant le grand toboggan. Il répète que ce sont des montants excessifs et qu'il ne rime à rien d'installer à une distance aussi proche deux objets équivalents. Le dimanche, dans le préau de l'école de la Gradelle, il y a des familles et de l'intergénérationnel, il y a le ping-pong, le basket, les jeux, le toboggan. À l'intérieur de la Gradelle, il y a du monde tous les jours de beau temps. Dans le parc près du Centre de Rencontres et de Loisirs, il y aurait du monde si l'équipement était en bon état, mais la commune s'obstine à ne pas l'entretenir et à poursuivre une gestion médiocre. Et ensuite, on vient dire qu'il faut investir CHF 350'000.– dans ce parc !

Mme Hochuli a l'impression que les Vert'libéraux n'arrivent pas à bien se faire comprendre. Ce qu'ils voulaient, c'est aménager légèrement le parc situé à proximité du Centre de Rencontres et de Loisirs, avec des bancs et éventuellement des tables, comme le souhaite Mme Bisanti, pour ceux qui veulent bien s'y rendre. Mme Hochuli ne reviendra pas sur les autres arguments. Cependant, elle ne peut s'empêcher de sourire parce qu'à nouveau, la commune veut imposer quelque chose à des habitants qui ne l'ont pas demandé. Cela lui fait bien sûr penser à la « Maison de la Gradelle ».

Mme Sommer se demande si les avis recueillis par Mme Hochuli divergent de ceux recueillis par Mme Bisanti parce qu'elles ont consulté des générations différentes. Elle a elle-même consulté les jeunes générations (30 ou 40 ans), qui étaient en faveur du projet.

M. Favarger regrette que ce projet coûte aussi cher et que l'on n'ait pas envisagé la possibilité de faire intervenir des chômeurs ou des associations afin de réaliser le même projet à un moindre coût. Il n'y a pas longtemps, il a visité un lieu identique au Luxembourg, qui était peut-être un peu plus rudimentaire – par exemple, le lieu était sécurisé non pas par un tapis en caoutchouc mais par un matelas de copeaux de bois. Cela paraissait tout à fait convenir. Parfois, en multipliant les normes, on finit par ne plus pouvoir faire des choses à des prix corrects. M. Favarger votera néanmoins en faveur de ce projet parce qu'il trouve qu'il s'agit d'une bonne idée. Mais, une fois de plus, il déplore que l'on n'arrive pas à mieux museler les coûts, que des marchés semblent fermés et que l'on n'essaie pas de faire jouer la concurrence.

La parole n'étant plus demandée, le président demande si la proposition d'ajournement est maintenue.

Mme Hochuli répond par l'affirmative.

Le président soumet donc au vote l'ajournement de la délibération.

- L'ajournement de la délibération est refusé par 3 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions

Le président soumet au vote l'amendement, lequel figure en annexe, à savoir conserver la délibération en l'état mais avec un montant de CHF 262'000.– TTC.

- L'amendement est refusé par 6 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions.

Le président donne ensuite lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOUXTANT LE CENTRE DE
RENCONTRES ET DE LOISIRS DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 342'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 6 voix pour et 1 voix contre, émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 13 mars 2013,

vu le préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, émis par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 342'000.– TTC, pour couvrir les travaux de réaménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougieries;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougieries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 342'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2023.

4.2 Projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 110'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

Au préalable, M. Locher remercie le Conseil municipal pour le vote du projet d'aménagement du parc. Il en profite pour demander à M. Favarger de lui transmettre les adresses pour une construction telle qu'évoquée plus tôt.

M. Locher en vient au projet de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier. Tous les utilisateurs se plaignent de la température de la salle communale lors de la belle saison, en particulier lors des manifestations comme les concerts, pièces de théâtre ou promotions. Lors de la rénovation de la salle communale, un système de ventilation avait été étudié. Actuellement, on pulse de l'air chaud que l'on puise sous les toits, pour l'introduire dans de l'air déjà chaud. Si l'on ajoute la température corporelle dégagée par le public, la situation devient très rapidement insupportable. De nombreuses études ont été faites au cours des législatures précédentes. Les solutions se sont avérées inopérantes. La création de puits canadiens avait été étudiée. Ces mécanismes permettent d'avoir une réserve d'air frais que l'on pulse dans un local, mais une fois que cet air frais a été utilisé, il est épuisé. En outre, au vu du volume de la salle communale, il faudrait une surface de tuyauterie importante, pour une